



Bureau national du 27 septembre 2014

Compte rendu approuvé

Membres du Bureau national présents : Marie-Pascale Avignon-Vernet, Mehdi ben Lahcen, (vice-président), Michèle Bloch (trésorière), Monique Cerisier ben Guiga (présidente), Catherine Libeaut, Gérard Martin (secrétaire général).

Membres excusés : Nicole Galéazzi

Sénateurs présents : Hélène Conway-Mouret, Jean-Yves Leconte, Claudine Lepage et Richard Yung

Permanentistes présentes : Isabelle Chardonnet, Laurence Deglane et Hélène Pinazo Canales

La séance est ouverte à 9h35 par le Secrétaire général.

1. Approbation du compte rendu du dernier Bureau National du 22 août dernier

Catherine Libeaut demande que sa phrase concernant le vote du rapport d'activité soit reprise et propose qu'elle soit remplacée par : « Catherine Libeaut soumet l'éventualité que le CA vote le rapport sans le soutien à la liste. Gérard indique que nous aviserons dans ce cas de figure. »

⇒ **Adopté par le BN**

2. Point financier

- *Lettres d'engagement*

101 Conseillers consulaires ont signé leur lettre d'engagement à ce jour.

- *Assurance*

Un contrat d'assurance a été établi. Il s'agit d'un contrat de CGEA, assureur par ailleurs de lycées français.

L'assurance va être prise par l'association au nom des Conseillers consulaires. L'objectif est qu'elle soit mise en place pour être effective à partir de la session AFE.

Faire attention à ne pas passer uniquement par le forum pour informer les Conseillers consulaires car il n'y a que 66 inscrits. En conséquence, on envoie aussi des circulaires à l'ensemble des Conseillers.

Le BN approuve la démarche engagée par Michèle Bloch concernant l'assurance.

- *Bilan de l'AG*

46 personnes inscrites au déjeuner et/ou au dîner ne sont pas venues. Il s'ensuit donc une perte de **2600 euros**.

Le Secrétaire général se charge d'envoyer un courrier de rappel pour demander aux inscrits de payer.

- *Contribution*

Le paiement des contributions des Conseillers consulaires pourra se faire par carte bleue.

Un prochain courrier aux CC leur indiquera la marche à suivre.

Pour rappel, l'assurance est réservée aux membres de l'association et signataires de la lettre d'engagement.

Il faut aussi renvoyer un mail concernant l'offre de création du mail conseiller-consulaire.com. A ce jour, **59 conseillers** ont demandé la création de leur adresse mail.



Compte rendu approuvé

3. Point forum CC

- *Fonctionnement global du forum*

Le forum marche plutôt bien. **66 conseillers** y sont inscrits.

Avec les différentes questions posées, on a la possibilité d'enrichir le site avec une FAQ pour les sujets qui concernent tout le monde.

Ceux qui ont accès au forum des Conseillers consulaires doivent avoir signé la lettre d'engagement.

Pour le forum des adhérents, une trentaine de contributeurs parfois réguliers, n'étaient pas membres de l'association. Ils ont été radiés.

- *Cocarde*

Le BN se met d'accord pour retenir un modèle de cocarde à proposer à nos Conseillers consulaires.

- *Participation Conseillers consulaires aux CA des établissements français*

Pour l'AEFE, la réponse est claire. Tous sont invités à y participer à titre consultatif. La MLF a été invitée à suivre la même règle.

JY Leconte trouve que ça va être contre-productif d'avoir trop de Conseillers consulaires dans les conseils d'établissement.

Cependant tous n'habitent pas près d'un établissement, ils ne pourront donc pas tous s'y rendre.

Mehdi ben Lahcen évoque le problème des anciens conseillers AFE qui continuent de siéger au Conseil d'établissement avant l'élection du nouveau conseil. JY Leconte rappelle que l'ancien modèle AFE n'existe plus depuis le 30 juin et qu'il n'y a donc pas de raison que les anciens conseillers AFE continuent à siéger.

Il est alors proposé de préparer un courrier à la directrice de l'AEFE pour préciser les choses et faire en sorte que les Conseillers consulaires soient invités aux CA et CE des établissements.

- *Réunion du 5 octobre (pré-assemblée AFE)*

La moitié des conseillers AFE a déjà répondu présent.

Quid de la présence de FDM à la réunion du 5 octobre ?

⇒ **Le BN acte que FDM ne viendra pas à la réunion du 5 octobre.**

4. La CFE

Cf fiche de Marie-Pascale Avignon Vernet en annexe.

JY Leconte souligne qu'il y a des choses qui méritent d'être cadrées mais que c'est une bonne base.

5. Elections sénatoriales

Il y a un problème avec les votes de Francfort et Sydney. Des procurations d'urgence ont été lancées mais pour le moment, celles de Sydney ne sont pas arrivées.

6. Orientations de l'association en débat

- *Problème en sections*



Bureau national du 27 septembre 2014

Compte rendu approuvé

- ⇒ **Le Bureau National acte d'envoyer une communication pour inciter à faire la paix entre élus de listes concurrentes et préciser que le BN ne soutiendra aucune demande d'exclusion. Il s'agit d'un appel à rassembler les forces de la gauche.**

Brasilia

Jean Sublon serait partant pour remonter une section.

Belgique

Cécilia Gondard était présente à l'AG de la section avec Boris Faure et il a été décidé de faire profil bas. Cécilia Gondard et Sylvain Lhermitte restent membres du CA de la section en tant que Conseillers consulaires.

Québec

- ⇒ **Le BN décide qu'étant donné qu'il y a deux circonscriptions consulaires, les deux villes (Montréal et Québec) doivent avoir chacune leur section.**

Inde

Suite à la plainte de Michèle Janezic, Gérard Martin se charge d'envoyer une lettre à l'avocat pour lui signifier que le destinataire de sa correspondance est Pascal Chazot et non le siège de FDM.

Il n'y a plus de sections en Inde. Il faut donc écrire à Pascal Chazot pour l'informer du courrier de l'avocat de Michèle Janezic et lui faire savoir qu'il ne peut pas se prétendre président FDM de la section Inde dès lors qu'aucune élection n'a eu lieu.

Suisse

Il faut trouver des gens pour monter des sections.

Concernant les orientations générales, il est important de redonner des lignes générales à l'association. Le Téléthon fait partie des lignes générales. Il permet aux Français de l'étranger de participer un événement national important.

Pourquoi adhérer à Français du monde ? : pour être ensemble à gauche, pour faire quelque chose ensemble à gauche. A partir de cette base, on peut chercher à proposer des activités dans ce sens, trouver des expressions pratiques de cette spécificité dans la vie associative.

La difficulté du siège est la remontée d'informations des sections et de savoir ce qu'elles attendent de nous. Cette attente est différente selon qu'il s'agit d'une section nouvellement créée ou pas. Les nouvelles sections ont plus d'interaction avec le siège. Pour les sections nouvellement créées, il pourrait être intéressant de leur proposer des modèles d'activité sous forme de fiches pratiques.

Catherine Libeaut et Kalliopi Ango Ela, responsables de la thématique écologie au sein du Conseils d'administration de FDM, comptent créer des fiches pratiques sur la façon de lutter à notre échelle contre le réchauffement climatique. Au préalable, une enquête sera lancée et un article mis en ligne sur le site Internet.



Compte rendu approuvé

7. Préparation d'un Vademecum de la vie associative à Français du monde (dans la perspective d'un passage de relais)

Création d'un groupe de travail avec Marie-Pascale Avignon-Vernet, Michèle Bloch et les 3 permanentes pour la réalisation de ce vademecum.

Première réunion le 7 octobre après-midi pour l'organisation du travail.

8. Communication

- *Site Internet et magazine*

Pour le site Internet, une rubrique « Ecologie à l'étranger » va être créée. Elle abritera les articles en lien avec l'écologie et les fiches pratiques de Catherine Libeaut et Kalliopi Ango Ela.

Pour le magazine, il est proposé aussi de créer une rubrique écologie. Les différentes rubriques du journal vont être revues, ce sera donc l'occasion de mettre en place cette nouvelle rubrique.

Un comité de rédaction éditoriale (Magazine + site Internet) va être mis en place. Il se réunira une fois tous les deux mois pour discuter des prochains articles, de leur angle, proposer des contributeurs à la rédaction. Marie-Pascale Avignon-Vernet se propose de réfléchir aux membres du CA susceptibles de participer à ce comité de rédaction. (4-5 personnes max).

Le prochain numéro du magazine, celui de début 2015 aura pour thématique le Droit des Femmes, à délimiter ultérieurement.

- *Forum*

Hélène Pinazo doit se charger de lancer des devis pour un forum professionnel qui remplacerait le forum Yahoo des adhérents.

- *Adhésion*

Otages du monde

Il est proposé de les rencontrer avant fin 2014 pour décider si l'association réadhérera ou non.

- *Adhésion collectif LGBT*

Le BN approuve l'adhésion.

- *Association de Lilian Thuram*

Il faut relancer le partenariat.

9. Questions diverses

- *Prochaine réunion du CA*

Le CA a normalement lieu le samedi avant la session AFE de mars. Il faut donc attendre les dates de la prochain AFE avant de fixer la date du CA. Au CA seront invités uniquement les Conseillers AFE ayant signé leur lettre d'engagement.

- *Rencontre avec Christophe Prémat*

Il est décidé d'organiser une rencontre avec le nouveau député pour lui présenter l'association.



Bureau national du 27 septembre 2014

Compte rendu approuvé

- *Déjeuner AFE*

Un déjeuner FDM sera proposé le **mercredi 8 octobre**.

- *AG 2015*

L'Assemblée générale de 2015 aura lieu le 22 août.

Le Secrétaire Général clôt la séance à 15h.

1. Point sur le CEFR

Avant la réunion du CA le 3 octobre et les autres réunions prévues ce trimestre, voici un état des réflexions en cours et des pistes retenues :

● Pôle Français de l'étranger :

- pour **garantir les modalités d'accueil et de priorité des personnes rapatriées** (flux 1 : rapatriement par les Affaires étrangères ou flux 2 : personnes revenues en France par leurs propres moyens mais sans ressources ni travail) une convention tripartite (CEFR, MAE, Affaires sociales) clarifiera les choses et écarterait les menaces qui pèsent sur le maintien de places « réservées »...
- **création d'un pôle de services** destiné aux français de l'étranger pour répondre à leurs nombreuses demandes : étudiants, familles, entreprises, partenariats avec d'autres acteurs sociaux : activité spécifique nouvelle qui nécessite des financements (mécénat envisagé)

● Pôle Accueil hébergement Insertion :

- la politique actuelle de l'Etat est basée sur la **stratégie du « logement d'abord »** (refondation de l'hébergement et accès au logement des sans abri ou mal logés) avec une volonté de rationalisation des coûts.
- Le CEFR, fort de sa tradition d'accompagnement et d'hébergement « diffus », s'engage dans cette réflexion sur la pérennité du dispositif CHRS, vers un **autre modèle de professionnalisation et un socle commun de la qualité de l'accompagnement**, en développant aussi une aide à la prévention des expulsions.
- A ce titre il veut accentuer sa présence locale sur les territoires où il est déjà implanté, développer des partenariats en particulier avec des bailleurs de logement social, favoriser l'émergence de pôles locaux d'établissements concernés par le public des CHRS. Enfin **soutenir la croissance du pôle AHI** par des créations ou reprises d'établissements pour permettre au CEFR de rester un acteur viable, diversifier l'offre vers les Français de l'étranger et s'ouvrir à un secteur proche : les CADA.

● Pôle Personnes âgées

- Le CEFR souhaite **développer l'offre existante de ses EHPAD** afin de proposer une offre à coûts maîtrisés et accessible à tous : réponse à des appels à projets, reprise d'établissements non lucratifs en difficulté, mutualisation des services avec des partenaires locaux
- Il veut aussi **diversifier les services rendus** en direction des publics souffrant de la maladie d'Alzheimer, des personnes handicapées vieillissantes, des personnes âgées de l'étranger de retour en France nécessitant un accompagnement spécifique.
- enfin, initier la **création de pôle ressources** offrant des solutions intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD : reprise ou création de logements intermédiaires, nouveaux services à domicile, accueils de jour...

● Qualité de l'accompagnement grâce à une démarche qualité structurée afin de garantir la satisfaction des attentes et des besoins des publics accompagnés.

Poursuite de la démarche mise en place en 2008, évaluations internes et externes en 2013 et 2014. Et pour continuer : à l'échelon national, définition en concertation d'axes stratégiques de travail sur des sujets communs et structurants ; au niveau des établissements, sur des sujets spécifiques pour mettre en œuvre les options retenues au niveau global.

● Institution – Gouvernance - Direction nationale :

- **Mise à jour des statuts** pour assurer une cohérence entre les missions actuelles du CEFR et son cadre juridique
- **Choix d'une dénomination** plus en rapport avec ses missions
- **Elargissement du CA** pour mieux refléter les partenariats en action et les missions du CEFR
- **Création d'outils juridiques** liés aux enjeux de développement du CEFR : véhicule juridique financier pour la gestion des actifs, immobilier pour la gestion patrimoniale, et pour accompagner les achats.
- Parvenir au financement intégral des missions de la direction par les frais de siège (remontée d'un % des budgets des établissements) pour concentrer le rendement des actifs financiers sur le projet associatif, d'où la nécessité d'atteindre une surface financière de 55 à 85 millions d'euros, et de renforcer/ rationaliser l'équipe centrale.

● Politique sociale :

Pour renforcer la stabilité, la dynamique et la fidélisation des équipes des établissements, un dialogue suivi a été engagé et au-delà **du gel du point conventionnel**, des compensations sont recherchées en concertation : accord d'intéressement, mesures catégorielles, dialogue social, mise en place d'un CHSCT pour chaque pôle, formation adaptées. Une formalisation du processus d'engagement est engagée, de même qu'un travail important sur la prévention de la pénibilité et la refonte des modalités de cotisation à la complémentaire santé en application des nouvelles réglementations de la sécurité sociale.

● **Partenariat et développement** : les objectifs sur 5 ans pour consolider la croissance (+ 30% depuis 2010), maintenir le rapport qualité prix de la prise en charge, suivre un secteur non lucratif en cours de consolidation et développer les services rendus par la direction nationale sont les suivants :

- doublement du nombre d'EHPAD gérés par le CEFR (*accord-cadre avec Axentia acteur national de l'immobilier social*)
- doublement en volume du secteur AHI
- offre de service à destination des Français de l'étranger-
- activité mécénat
- volume budgétaire global de 55 à 85 millions par ans (15% de croissance par an)

Le tout en développant des partenariats avec les acteurs pertinents et spécialisés répondant à ces enjeux.

2. Point sur la CFE :

Comme prévu lors du CA du 24 08, Claudine a envoyé à Corinne et à moi tous les documents récents concernant les réflexions et les travaux de nos administrateurs à la CFE. Ils ont fait un gros travail de réflexion et de synthèse dont on peut retenir :

● Il faut réformer la CFE car l'expatriation a changé de nature, la santé est devenue une industrie, avec une offre de services toujours plus couteuse et les textes ont besoin d'un vrai toilettage et pas seulement en ce qui concerne le mode d'élection des administrateurs après la loi de juillet 2013.

● Trois thèmes principaux sont traités en trois fiches d'analyse et propositions :

Fiche 1 : Pour une nouvelle gouvernance de la CFE

Un CA de **15 membres élus** représentant les assurés et **élus parmi les assurés par tous les conseillers consulaires** (vote par correspondance ou internet) [*plus tard peut-être par tous les assurés*]

et **6 désignés** :

- 2 représentants de l'AFE choisis en son sein et représentant l'un l'UFE l'autre Français du Monde ADFE,
- 1 représentant des organisations nationales professionnelles d'employeurs représentatifs, désigné par ceux-ci (Medef/CGPME/UDA),
- 1 représentant de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'Étranger
- 1 représentant de la Mutualité française
- 1 représentant des principaux organismes non-commerciaux envoyant des salariés à l'étranger (AEFE, MLF, ONG, Instituts français) (mode de désignation à régler par décret ou arrêté)

Avec pour principes : non cumul des mandats électifs (les membres de l'AFE ne peuvent être administrateurs de la CFE), limitation du nombre de mandats (3 de 5 ans ou de 4 ans), parité et alternance homme femme, limite d'âge à 70 ans (ou 65 ans le jour de l'élection)

Un bureau de 5 personnes (et non plus 3) et un président élu parmi les représentants des assurés

Fiche 2 : Couverture des risques de santé importants et tiers payant à l'étranger

Les limites (peu d'accord : 30, pas de contrat signé, inflation des coûts, système du prix de journée) et les ambiguïtés des accords de tiers payant actuellement signés sont soulignés et les administrateurs Français du Monde-Adfe proposent de **s'appuyer sur un réseau mondial existant de tiers payant** : Intermutuelles assistance par exemple, afin de couvrir un grand nombre d'établissements ; le coût du recours à un assistant pourra être facilement compensé, et des économies de structure réalisées.

Les règles actuelles de **remboursement hors tiers payant** sont elles aussi à revoir car une trop grande part reste à la charge des assurés.

Fiche 3 : équilibre financier de la CFE

La CFE a obligation **d'équilibrer ses comptes et de constituer des provisions et réserves** : elle doit améliorer ses prestations tout en restant dans l'équilibre financier. La gestion se fait par risque et par catégorie mais **l'équilibre à trouver est global**.

Elle devrait avoir **plus de capacité d'initiative et d'autonomie** pour la modulation des taux de cotisation, des taux de remboursement et de catégories d'adhérents et, en contrepartie le **contrôle de l'Etat serait plus fort** (cf la nouvelle convention de partenariat triennale signée entre la CFE et l'Etat à l'été 2014).

Diverses modifications techniques chiffrées sont proposées , qui toutes tiennent compte des obligations rappelées plus haut.

Il est aussi proposé la création d'une **nouvelle catégorie d'adhérent soit créée pour les retraités non connus de la CFE** (= expatriés qui commencent leur expatriation et n'ont jamais cotisé à la CFE, ni été ayant droit de la CFE) : s'ils se font soigner en France (50 % de leurs dépenses de santé) ils sont pris en charge par la sécurité sociale mais actuellement ils menacent l'équilibre ; il faudra sans doute leur imposer une cotisation d'équilibre proche de celle des inactifs (774 € par trimestre) et elle pourra s'étendre aux retraités de l'UE.

Enfin, il faut revoir la **notion d'ayant droit bénéficiaire** pour régler le cas des époux français disposant d'une ressource propre et actuellement non couverts par la CFE quel que soit leur niveau de revenus. On peut imaginer de fixer un plafond en deçà duquel ce conjoint serait ayant droit bénéficiaire. Ceci après étude du dossier, avec avis du conseil consulaire réuni pour rendre son avis sur les demandes d'accès à la CFE et accord du chef de poste diplomatique, afin de limiter les fraudes possibles.